



**TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU  
FORUM DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS  
(FP-CIRGL)**

**DÉCLARATION FINALE**

- **Conformément** aux dispositions des articles 4 et 22 alinéa 1 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs tel que signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, en République du Kenya ;
- **Considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'Accord interparlementaire établissant le Forum des Parlements des Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL) signé le 4 décembre 2008 à Kigali, en République du Rwanda ;
- **Après examen et délibération** des points inscrits dans l'ordre du jour de la treizième session ordinaire de l'Assemblée Plénière du FP-CIRGL tenue du 27 mars au 1 avril 2023 à Juba, en République du Soudan du Sud;

**L'Assemblée Plénière a:**

1. Pris acte de/du:

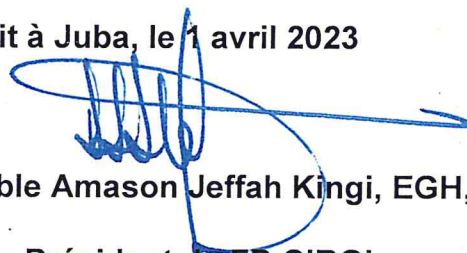
- a) Rapport du Secrétaire Exécutif de la CIRGL sur l'évolution récente de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans la Région des Grands Lacs ;
- b) La présentation du Secrétaire Général du FP-CIRGL sur la situation financière actuelle du FP-CIRGL ;
- c) La présentation sur la diplomatie parlementaire pour la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs ;

2. **Adopté** les résolutions sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en :
  - a) République Centrafricaine ;
  - b) République Démocratique du Congo ;
  - c) République du Soudan du Sud ;
  - d) République du Soudan
  
3. **Adopté en outre** :
  - a) La résolution sur les mécanismes de mise en œuvre effective des résolutions et recommandations du FP-CIRGL ;
  - b) La résolution sur « l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles dans la Région des Grands Lacs » ;
  - c) La résolution sur « le défi des réfugiés et des déplacés internes dans la région des Grands Lacs » ;
  - d) La résolution sur la diplomatie parlementaire pour la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs ;
  
4. **Approuvé** le rapport combiné du Comité exécutif, adoptant ainsi :
  - a) Le rapport d'activités et financier de 2022 du FP-CIRGL ;
  - b) Le plan d'action et le budget du FP-CIRGL de 2023-2024 ;
  - c) Le rapport du consultant sur les amendements des documents fondateurs du FP-CIRGL ainsi que la transformation de la Commission Ad Hoc des finances en Commission permanente, avec les amendements correspondants ;
  
5. **Constaté**, avec préoccupation, la détérioration persistante de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans l'est de la RDC et a exhorté les parties au conflit à se conformer aux décisions des mécanismes de la CIRGL et celles prises dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) ainsi qu'aux autres initiatives visant à mettre fin au conflit ;
  
6. **Félicité** S.E. João Manuel Lourenço, Président de la République d'Angola et Président de la CIRGL ; S.E. Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Président de l'EAC et S.E. Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya, facilitateur du mécanisme de l'EAC ; pour leurs efforts visant à résoudre le conflit en République Démocratique du Congo ;
  
7. **Décidé** d'envoyer une mission d'information parlementaire sur le conflit dans l'Est de la République Démocratique du Congo pour renforcer le processus de paix en cours ;
  
8. **Exprimé** sa gratitude aux parlements membres du FP-CIRGL qui ont payé leurs contributions annuelles et leurs arriérés et **a appelé** ceux qui

ont des soldes impayés à s'acquitter de leurs obligations financières pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation ;

9. **Exprimé** sa gratitude à l'Honorable Amason Jeffah Kingi, Président sortant du FP-CIRGL et Président du Sénat de la République du Kenya, et son prédécesseur l'Honorable Kenneth Lusaka pour avoir assuré avec succès la présidence de l'organisation pendant le mandat du Kenya ;
10. **Exprimé** ses sincères remerciements à S.E. Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, ainsi qu'au Parlement et au Peuple de la République pour leur hospitalité et leur soutien à l'organisation de cette Assemblée plénière ;
11. **Déterminé** le lieu de la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée plénière à Lusaka, en République de Zambie, en mars ou en avril 2024 à une date qui sera communiquée par le Secrétariat général du FP-CIRGL après consultation.

Fait à Juba, le 1 avril 2023



Honorable Amason Jeffah Kingi, EGH, MP

Président du FP-CIRGL

